

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins des Technologies

Le 31 mars 2026 à 18h30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle sera disponible 31 mars 2026, à l'adresse suivante : www.desjardins.com/caisse-technologies

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres de plein droit seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- Prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2025;
- Voter sur l'adoption des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse* (ci-après le « RIC ») et à un règlement concernant la rotation des membres du conseil d'administration;
- Poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour;
- Prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes).



Dans 4 jours, vous pourrez :

- Voter sur la répartition des excédents annuels (ristournes);
- Voter pour élire des membres du conseil d'administration, le cas échéant.

Modification au *Règlement intérieur de la Caisse*

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption d'une résolution spéciale visant à modifier le Règlement intérieur (RIC) de la caisse de la façon suivante, avec entrée en vigueur dès son adoption :

- Modifier l'article 7.2 du RIC de manière à diminuer de 15 à 11 le nombre d'administrateurs et d'administratrices siégeant au conseil d'administration. Les postes à abolir étant un poste du groupe B échéant à l'assemblée générale annuelle 2026 et trois postes du groupe C dont un échéant en 2027 et les deux autres en 2028, ces 4 postes étant présentement vacants. Ces modifications prendront effet dès leur adoption, avant la période des élections.
- Modifier en conséquence l'« Annexe A - Conseil d'administration » du RIC, de façon à diminuer le nombre de postes attribués au groupe B de 2 à 1, et le nombre de postes attribués au groupe C de 12 à 9.

Les membres seront également appelés à se prononcer sur l'adoption d'un Règlement relatif à la rotation des membres du conseil d'administration de la caisse qui tiendra compte des modifications apportées au RIC.

Les membres peuvent obtenir une copie des modifications proposées et du règlement de rotation en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



Élection au conseil d'administration

8 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit :

- 1 poste du groupe A pour un mandat de 3 ans
- 1 poste du groupe B pour un mandat de 3 ans
- 6 postes du groupe C, dont 3 postes pour un mandat de 3 ans, 1 poste d'une durée de 2 ans et 1 poste d'une durée de 1 an.

Toutefois, si les modifications proposées au règlement intérieur de la caisse et à la règle de rotation sont adoptées, il y aura 1 poste du groupe A et 3 postes du groupe C à combler, tous pour un mandat de 3 ans.

Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 8 février à 20h00

Personnes candidates à un poste au conseil d’administration

Si les modifications au règlement intérieur de la caisse sont rejetées

Groupe A Élu par acclamation	Groupe B	Groupe C Élus par acclamation
VIBOUX Pierre	Vacant	BEAUCHAMP Benoit
		BOURQUE Doryne
		LESSARD Roxanne
		MARCHAL François
		POMPILUS-TOURÉ Fatou
		THÉROUX François

Si les modifications au règlement intérieur de la caisse sont adoptées

Groupe A Élu par acclamation	Groupe C Votation en différé
VIBOUX Pierre	BEAUCHAMP Benoit
	BOURQUE Doryne
	LESSARD Roxanne
	MARCHAL François
	POMPILUS-TOURÉ Fatou
	THÉROUX François

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caisse-technologies ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l’assemblée, le projet de procès-verbal de l’assemblée générale annuelle de 2025 ainsi que le rapport annuel 2025.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 25 février

Daven Martel, secrétaire